

RÈGLEMENT COMPLET

DU JEU-CONCOURS « 50 ANS POLO »

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR ET DURÉE DU JEU-CONCOURS

La Société **GVA BYMYCAR VAR**, dont le siège social est situé 1 Allée des 4 Chemins – 83130 La Garde (ci-après l'« Organisateur »), organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Jeu concours 50 ans POLO ».

Le jeu-concours se déroulera du **vendredi 5 septembre 2025 à 00h01 au mardi 30 septembre 2025 à 23h59** (date et heure françaises de connexion faisant foi).

Cette opération n'est ni parrainée, ni organisée par Facebook, Instagram, Twitter, Google, Apple ou Microsoft.

La communication de ce jeu est effectuée au sein des concessions **Volkswagen BYmyCAR La Garde et Ollioules**, ainsi que sur les réseaux sociaux de l'Organisateur.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU-CONCOURS

2.1. Le jeu-concours est gratuit et ouvert à toute personne physique :

- Âgée de **50 ans ou plus** (née en 1975 ou avant),
- Résidant en région **Provence-Alpes-Côte d'Azur** ou en **Corse**,
- Et remplissant les conditions du présent règlement.

Sont exclues toutes les personnes ayant directement ou indirectement participé à l'élaboration du jeu-concours, les collaborateurs de l'Organisateur ainsi que leur famille.

2.2. Précision : cette condition d'âge est directement liée à la thématique des 50 ans de la Polo et constitue une modalité de participation légitime et proportionnée, ne pouvant être interprétée comme une discrimination au sens de l'article 225-1 du Code pénal.

2.3. La participation est limitée à **une seule inscription par personne** (même nom, prénom et/ou adresse email). Elle est strictement personnelle et nominative.

2.4. Toute fausse déclaration, inscription incomplète ou frauduleuse entraînera l'annulation de la participation.

2.5. La participation au jeu-concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve du présent règlement.

2.6. Le jeu est soumis à la loi française applicable aux jeux et concours.

ARTICLE 3 – PRINCIPE DU JEU-CONCOURS / MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer, du **05/09/2025 à 00h01 au 30/09/2025 à 23h59**, chaque participant doit :

1. Scanner le QR code en concession ou se rendre sur la page internet dédiée : https://cloud.bymycar.site/mc2025_09_local_JC_50ans_Volkswagen_Var_VN
2. Remplir le formulaire (nom, prénom, email, téléphone, date de naissance, adresse, véhicule possédé, cadeau de rêve pour un montant maximum de 500 € TTC).
3. Cliquer sur « Envoyer » pour valider sa participation.

L'Organisateur se réserve le droit de vérifier l'exactitude des informations fournies (pièce d'identité et justificatif de domicile).

ARTICLE 4 – DÉSIGNATION DU GAGNANT

Le tirage au sort sera réalisé le **1er octobre 2025** par le responsable marketing en présence de trois témoins, via un outil de tirage aléatoire en ligne reconnu (type Random.org ou équivalent).

En amont du tirage, l'Organisateur vérifiera la faisabilité du "cadeau de rêve" proposé par chaque participant dans la limite de **500 € TTC maximum**.

ARTICLE 5 – DOTATION

Le gain consiste en la réalisation ou le financement du « **cadeau de rêve** » proposé par le gagnant, dans la limite de **500 € TTC maximum**.

- Le gain ne peut être ni converti en espèces, ni échangé, ni remboursé.
 - Le gagnant s'engage à collaborer avec l'Organisateur pour la mise en place de son gain et à fournir un retour d'expérience (photos, vidéos, témoignage) que l'Organisateur pourra utiliser sur ses réseaux sociaux.
-

ARTICLE 6 – REMISE DE LA DOTATION ET MODALITÉS

Dans les **7 jours suivant la clôture du jeu**, le gagnant sera contacté par téléphone ou email.

S'il ne répond pas dans un délai de 72 heures, le gain sera attribué à un suppléant désigné. Un justificatif d'identité et de domicile pourra être demandé.

ARTICLE 7 – GRATUITÉ DE LA PARTICIPATION

La participation au jeu-concours s'effectue exclusivement en ligne via un formulaire gratuit. Toutefois, les frais de connexion engagés pour accéder au site seront remboursés sur simple demande écrite, adressée à l'Organisateur à l'adresse mentionnée à l'article 11, sur la base forfaitaire de 0,20 € TTC par connexion, sur présentation des justificatifs (facture internet détaillée + RIB).

ARTICLE 8 – UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES DES PARTICIPANTS

Les données collectées sont nécessaires à la participation au jeu et à la gestion de la dotation. Elles sont conservées **3 mois maximum** après la clôture du jeu.

Conformément au RGPD et à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression en s'adressant à l'Organisateur à l'adresse mentionnée à l'article 11.

ARTICLE 9 – RESPONSABILITÉ

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas d'événements exceptionnels (épidémie, force majeure, dysfonctionnements techniques, fraude, etc.) empêchant le bon déroulement du jeu ou la remise du gain.

Toute fraude ou tentative de fraude entraîne l'exclusion du participant.

L'Organisateur pourra écourter, prolonger, modifier ou annuler le jeu en cas de circonstances exceptionnelles, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

ARTICLE 10 – ACCESSIBILITÉ DU RÈGLEMENT

Le présent règlement peut être consulté gratuitement à l'accueil des concessions et sur le site internet de l'Organisateur.

Une copie écrite peut être obtenue sur simple demande par courrier postal à l'adresse mentionnée à l'article 11. Les frais d'affranchissement seront remboursés sur demande (timbre tarif économique en vigueur, <20 g) sur présentation d'un RIB.

ARTICLE 11 – ADRESSE POSTALE DU JEU-CONCOURS

Toute demande relative au jeu (consultation du règlement, remboursement, réclamations) doit être adressée par écrit à :

ARTICLE 12 – LOI APPLICABLE ET LITIGES

Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer au présent jeu-concours les soumet à la loi française.

Toute contestation doit être adressée par écrit à l'adresse mentionnée à l'article 11, et sera tranchée par un jury de 3 membres désignés par l'Organisateur.